

Tuntange, le 8 janvier 2021

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le Collège des Bourgmestre et Echevins a été saisi d'un **projet d'aménagement particulier NQ « Rue de l'Attert » à Boevange-sur-Attert, élaboré par le bureau « Zimplan s.à r.l. » pour le compte de la Commune Helperknapp**, portant sur des parcelles inscrites au cadastre de la Commune Helperknapp sous les **numéros cadastraux 406/2 et 406/2679, section BA de Boevange-sur-Attert.**

Conformément à l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet en question est déposé pendant 30 jours, **soit du 8 janvier 2021 au 9 février 2021 inclus à la maison communale à Tuntange** où le public pourra en prendre connaissance avec **prise de rendez-vous au préalable.**

Le projet est également publié sous forme électronique sur le site internet de la commune (www.helperknapp.lu – Actualités). Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Endéans ce délai, les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées **par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins.**

le Collège des Bourgmestre et Echevins,
Frank Conrad, Bourgmestre
Joske Vosman, Echevin
Jean-Claude Bisenius, Echevin
Henri Noesen, Echevin